

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
de collecte et de traitement des déchets

2022



SOMMAIRE

LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
<i>I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets</i>	5
A – Territoire desservi	5
B – L'organisation de la collecte des déchets	5
1 - Les ordures ménagères	5
2 - Les autres déchets ménagers	7
<i>II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets</i>	9
A – Les ordures ménagères résiduelles (OMR)	9
B – Les déchets recyclables de collecte sélective	10
C – Les tonnages traités	10
D – Evolution des collectes	14
E – La qualité des déchets de collecte sélective (les taux de refus)	17
F- Mode et taux de valorisation des déchets	17
LES INDICATEURS FINANCIERS	19
<i>I – Indicateurs relatifs aux ordures ménagères</i>	19
A – Les coûts de pré-collecte, collecte et traitement des ordures ménagères	19
B – La redevance	20
1 – Les tarifs	20
2 – Le produit de la redevance perçu en 2022	20
<i>II – Indicateurs relatifs aux déchets recyclables (Collecte sélective)</i>	21
A – Les coûts de collecte et traitement des différents flux de déchets recyclables par prestataire en € TTC:	21
B – les recettes perçues :	21
<i>III – Indicateurs relatifs aux déchets collectés en déchèterie</i>	22
A – Les tarifs appliqués aux dépôts des professionnels	22
B – Les coûts de gestion des déchets collectés en déchèterie	22
C – Les recettes perçues pour les déchèteries	22
<i>III Tableau récapitulatif des coûts des différents déchets et comparaison</i>	23
<i>IV – Indicateurs relatifs au compte administratif 2022</i>	24
A – SECTION FONCTIONNEMENT	24
B – SECTION INVESTISSEMENT	25
<i>Lexique</i>	26

INTRODUCTION

La Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information donnée aux usagers.

Le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000, impose au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce décret définit également le contenu du rapport et fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers qui doivent obligatoirement y figurer.

Le présent rapport sera :

- transmis pour information au représentant de l'Etat dans le département,
- transmis aux mairies des 10 Communes membres de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden,
- tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des Communes membres.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

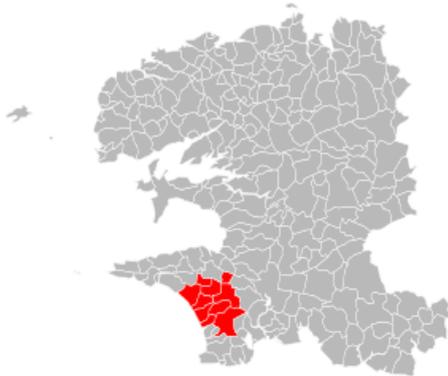
I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

A – Territoire desservi

Le Haut Pays Bigouden, c'est :

- **10 communes** situées dans le département du Finistère dont 4 littorales PLOVAN, PLOZEVET, POULDREUZIC et TREGAT
- **18 539 habitants.**

Situation géographique de la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden dans le département du Finistère et carte des communes de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden



B – L'organisation de la collecte des déchets

1 - Les ordures ménagères

En 2022, la production d'ordures ménagères sur le territoire de la CCHPB est de **4143 tonnes soit 223.5 kg /habitant.**

Le temps annuel de collecte est d'environ 3400H pour 60 000 km parcourus sur le territoire.

La totalité des ordures ménagères produite par la population de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden est collectée en conteneurs collectifs. Le parc est composé exclusivement de conteneurs de 660 litres :

- 930 points composés d'un ou plusieurs bacs collectifs
- un parc d'environ 1700 conteneurs

⇒ *Opération de lavage*

Les bacs 660L sont lavés annuellement en régie avant la saison estivale sur une période de 5 semaines.

⇒ *Fréquence de collecte*

En période estivale, le front de mer est collecté de 3 à 6 fois par semaine.

Le reste de l'année, les bourgs de Plonéour-Lanvern, de Plozévet, de Pouldreuzic, de Landudec, de Plogastel-Saint-Germain et de Gourlizon sont collectés 2 fois par semaine. Les autres secteurs du territoire sont collectés une fois par semaine.

⇒ *Horaires de collecte*

- Dès 6 heures du matin du lundi au samedi en été (juillet et août)
- Dès 6 heures du matin du lundi au vendredi le reste de l'année

⇒ *Moyens matériels*

3 « camions benne » de 26 tonnes chacun d'une capacité moyenne de 12 tonnes de charge utile (dont un camion de secours).



Véhicules de collecte des déchets (V.C.D) de 12 tonnes de charge utile

267 jours de collecte en 2022.

⇒ *Moyens humains*

Chaque véhicule de collecte est composé de 1 chauffeur et de 2 ripeurs
Le service est composé d'un chef d'équipe et d'un responsable de service.

⇒ *Analyse des flux : impact du tourisme sur les tonnages*

Tonnages et moyennes saisonnières (en tonnes)						
		2018	2019	2020	2021	2022
Pleine saison : juillet et août	Total	878.12	840.54	831.92	859.26	813.8
	Moyenne mensuelle	439.06	420.27	415.96	429.63	406.90
Mi-saison : avril à juin et septembre	Total	1366.50	1343.38	1368.25	1385.56	1371.56
	Moyenne mensuelle	341.63	335.85	342.06	346.39	342.89
Hors-saison : janvier, février, mars, octobre, nov	Total	1959.62	1928.26	1995.45	2012.22	1957.58
	Moyenne mensuelle	326.60	321.38	332.58	335.37	326.26

⇒ *Pesée des professionnels*

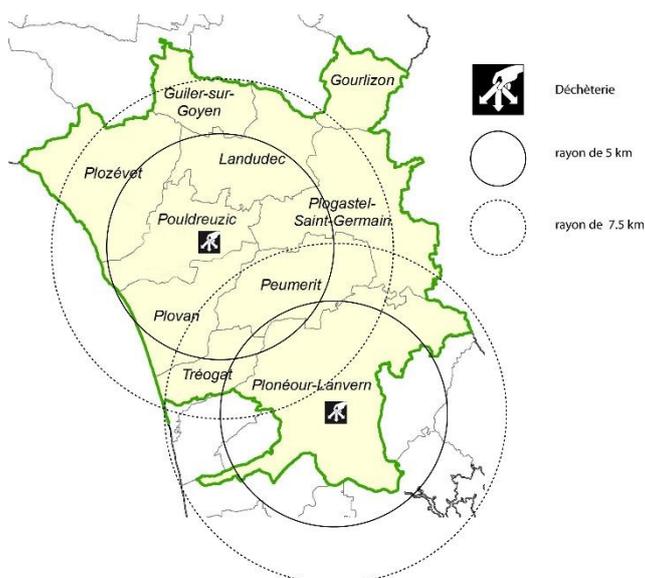
Pour permettre une facturation des professionnels en fonction de leur production de déchets, les trois véhicules de collecte des déchets sont équipés d'un système de pesée embarqué. **536.50 tonnes** ont ainsi été facturées aux professionnels (hors facturation des professionnels au forfait) ce qui représente 12 % de la production totale des ordures ménagères.

2 - Les autres déchets ménagers

⇒ La collecte en déchèterie

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden dispose de deux déchèteries :

une sur la commune de Plonéour-Lanvern ouverte en avril 2012. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 13H30 à 17H30 et le samedi de 9h à 12H et de 13H30 à 17H30. La deuxième déchèterie se situe sur la commune de Pouldreuzic, lieu-dit Méot sur la route de Quimper. Elle est ouverte le lundi de 9h à 12h, du mardi au samedi de 9h à 12H et de 13H30 à 17H30.



Les déchèteries communautaires sont exclusivement réservées aux particuliers depuis avril 2022.

Localisation des deux déchèteries du Haut Pays Bigouden

⇒ Déchets acceptés en déchèterie



⇒ Les points environnement

Pour des raisons de coût de collecte, les emballages recyclables des habitants du haut pays bigouden sont collectés uniquement en point d'apport volontaire. Chaque commune dispose d'un Point Environnement.

Déchets collectés (selon les points):

- verre
- textiles
- multimatériaux
- papiers, carton

Mode de collecte : apport volontaire des ménages et des professionnels et dépôt en colonne (verre et multimatériaux), benne (cartons et papiers).

⇒ Les autres points de collecte : les points d'apport volontaire

Il s'agit de colonnes, disposées à des points stratégiques sur chaque commune, en complément de celles présentes aux points environnement (une colonne jaune multimatériaux doublée d'une colonne à verre sur chaque point).

Collecte sélective (point environnement + point d'apport volontaire)

Flux	Points	Colonnes
Verre	158	177
Multimatériaux	142	172
Benne cartons, papiers, magazines, journaux	13	14

La CCHPB est dotée d'une colonne multimatériaux pour **105 habitants** et d'une colonne verre pour **102 habitants**.

Les colonnes sont lavées annuellement par les agents de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Certaines entreprises ou administrations (établissements d'hébergement, restaurants,...) sont équipées également de colonnes de tri, colonnes à verre et de bennes carton :

Nombre d'établissement équipés de colonnes de tri	
Flux	Nombre
Colonnes à verre	29
Colonnes multimatériaux	18
Benne carton	2

⇒ *Moyens humains :*

2 agents d'accueil en déchèterie représentant 2 ETP (dont 12h par semaine dédiées à l'entretien des points d'apport volontaire et des points environnement) + 0.87 ETP pour l'ouverture des déchèteries les lundis et lors des remplacements.

⇒ *Collecte des encombrants en porte à porte*

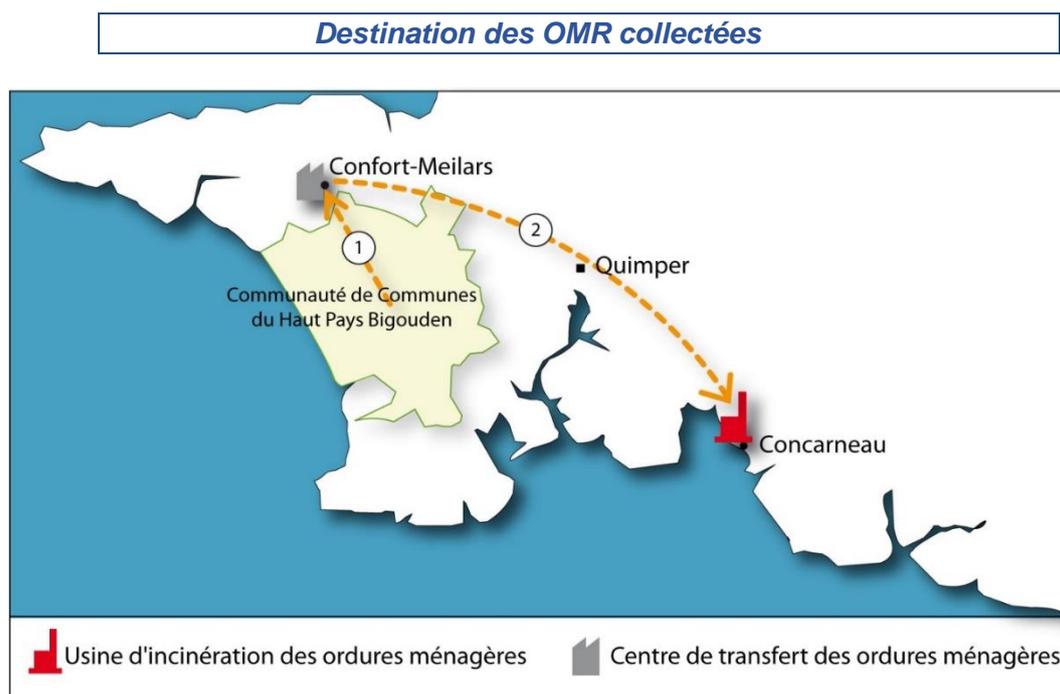
La CCHPB a organisé une collecte des déchets encombrants au cours du mois d'octobre 2022. Cette collecte est payante, un forfait de 10 € par déplacement auxquels s'ajoutent 18 € de traitement au-delà d'un m³ collecté.

- **15 demandes** d'enlèvement enregistrées en 2022
- 22 h de collecte + 2H de travail administratif
- Environ 18 m³ d'objets collectés (encombrants, électroménager, bois, ferraille...)

II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets

A – Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Ces déchets sont acheminés dans un premier temps par les bennes du service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden au centre de transfert de Confort-Meilars géré par VALCOR qui regroupe également les ordures ménagères de la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz et de Douarnenez Communauté. Ils sont ensuite acheminés à l'unité de valorisation énergétique (UVE) à Concarneau par semi-remorque gérée également par VALCOR.



Poste de pilotage du chargement des fours à l'U.V.E de Concarneau et vue extérieure de l'U.V.E.

Le rapport annuel sur le traitement et la valorisation des déchets du syndicat VALCOR est disponible au téléchargement sur le site internet du syndicat à la rubrique « documentation » : <http://www.valcor.fr/documentation/>

B – Les déchets recyclables de collecte sélective

Les flux suivants :

- multimatériaux (emballages plastiques, briques, emballages métalliques et aluminium, cartonnettes, papiers) sont transportés au centre de tri ECOTRI situé à Fouesnant (29) pour être triés.
- cartons et JMR (journaux, magazines, revues) sont acheminés au centre de regroupement de LE PAPE ENVIRONNEMENT à Pluguffan (29) puis transportés au centre de tri ECOTRI situé à Fouesnant (29) pour être triés.

C – Les tonnages traités

FLUX	Tonnages 2022	Tonnages 2021	Kg / hab (2022)	Taux variation 2021 à 2022	Indice (base 100 pour l'année 2010)
Ordures ménagères et refus de tri					
Ordures ménagères + refus de tri	4348.75 <small>(4142.94 + 205.81)</small>	4387.12	234.6	- 0.9 %	95.4
Déchets collecte sélective					
Corps plats (cartons, JMR)	387.07	383.48	20.9	+ 0.9 %	82
Multimatériaux	790.92	806.12	42.7	- 1.9 %	166.4
Verre	1167.50	1157.53	63	+ 0.9 %	113.1
Déchets collectés en déchèterie					
Batteries	6.90	9.48	0.4	- 27.2 %	70.6
Bois	926.92	1115.64	50	- 16.9 %	148.1
DASRI (en kg)	239.32	353.37	0.013	- 32.3 %	116.2
DDS	34.86	37.32	1.9	- 6.6 %	151.9
Déchets végétaux	2926.89	3749.73	157.9	- 21.9 %	69.7
DEEE	188.04	213.02	10.1	- 11.7 %	138
Encombrants	424.40	516.42	22.9	- 17.8 %	94.4
Gravats	2415.01	2874.39	130.3	- 16 %	197.3
Incinérables	619.40	636.22	33.4	- 2.6 %	247.9
Métaux	366.61	437.30	19.8	- 16.2 %	132.2

Mobilier	513.33	531.06	27.8	- 3 %	
Piles (en kg)	1729	2012	0.1	- 14.1 %	97.1
Pneumatiques	10.58	14.44	0.6	- 26.7 %	281.4

 : Données non disponibles

⇒ Répartition des tonnages par déchèterie :

Matériaux	Déchèterie de Plonéour-Lanvern	Déchèterie de Pouldreuzic
Batteries	24,35%	75,65%
Bois	27,93%	72,07%
Piles (en kg)	34,88%	65,12%
DASRI (en kg)	52,25%	47,75%
Tubes et lampes	30,11%	69,89%
DEEE	38,84%	61,16%
DDS	35,40%	64,60%
Encombrants	36,57%	63,43%
Métaux	34,64%	65,36%
Gravats	20,35%	79,65%
Incinérables	41,89%	58,11%
Mobilier	47,47%	52,53%
Végétaux	31,60%	68,40%

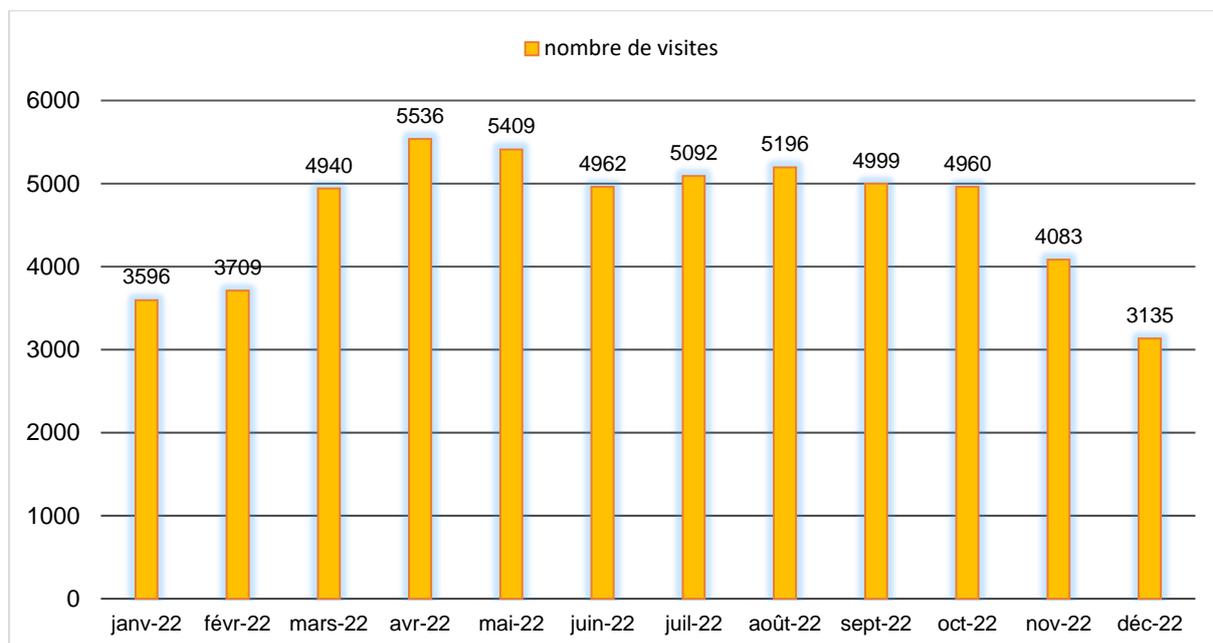
⇒ Fréquentation de la déchèterie de Plonéour-Lanvern

La déchèterie de Plonéour-Lanvern est équipée d'une boucle de comptage permettant de connaître précisément les flux d'usagers. Ainsi, entre 2021 et 2022 **la fréquentation a diminué de 1 %**. Il est à souligner **2022 est la première année marquant une baisse de fréquentation par rapport à l'année précédente depuis l'ouverture de la déchèterie en 2012**.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fréquentation annuelle (en	51 449	52 910	54 268	44 563	56728	55617

nombre passages)	de						
------------------	----	--	--	--	--	--	--

Nombre de visites mensuelles de la déchèterie de Plonéour-Lanvern en 2022



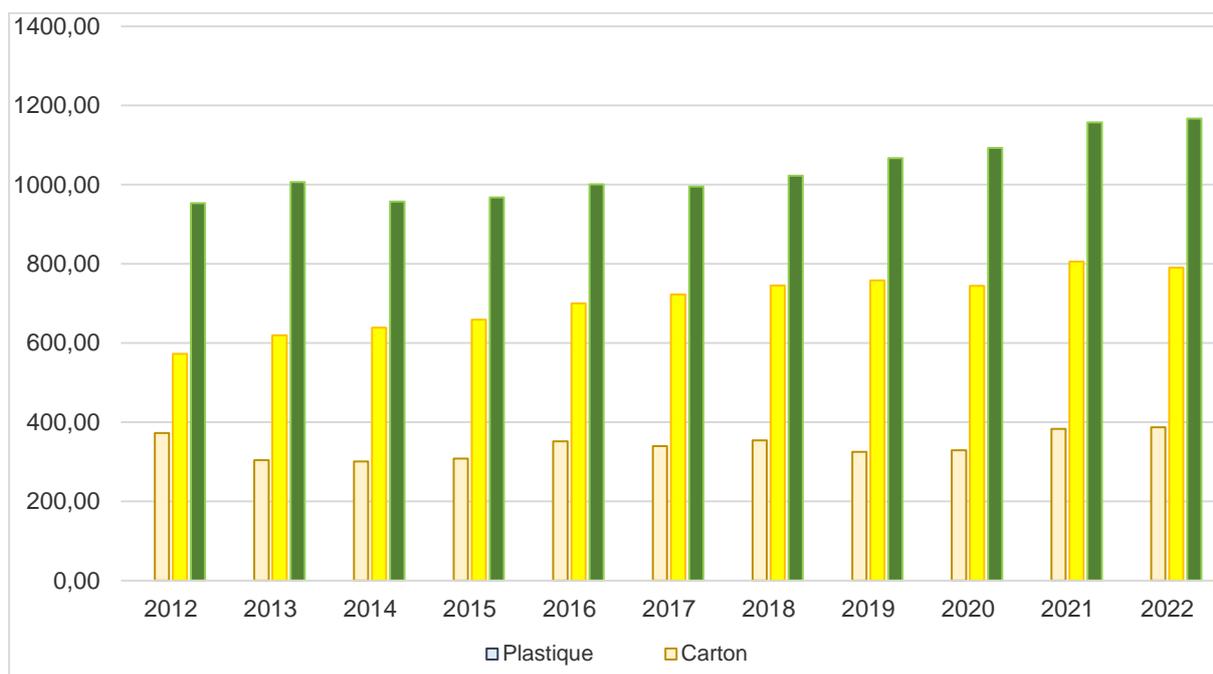
Vues aériennes des déchèteries communautaires de Plonéour-Lanvern et de Pouldreuzic :



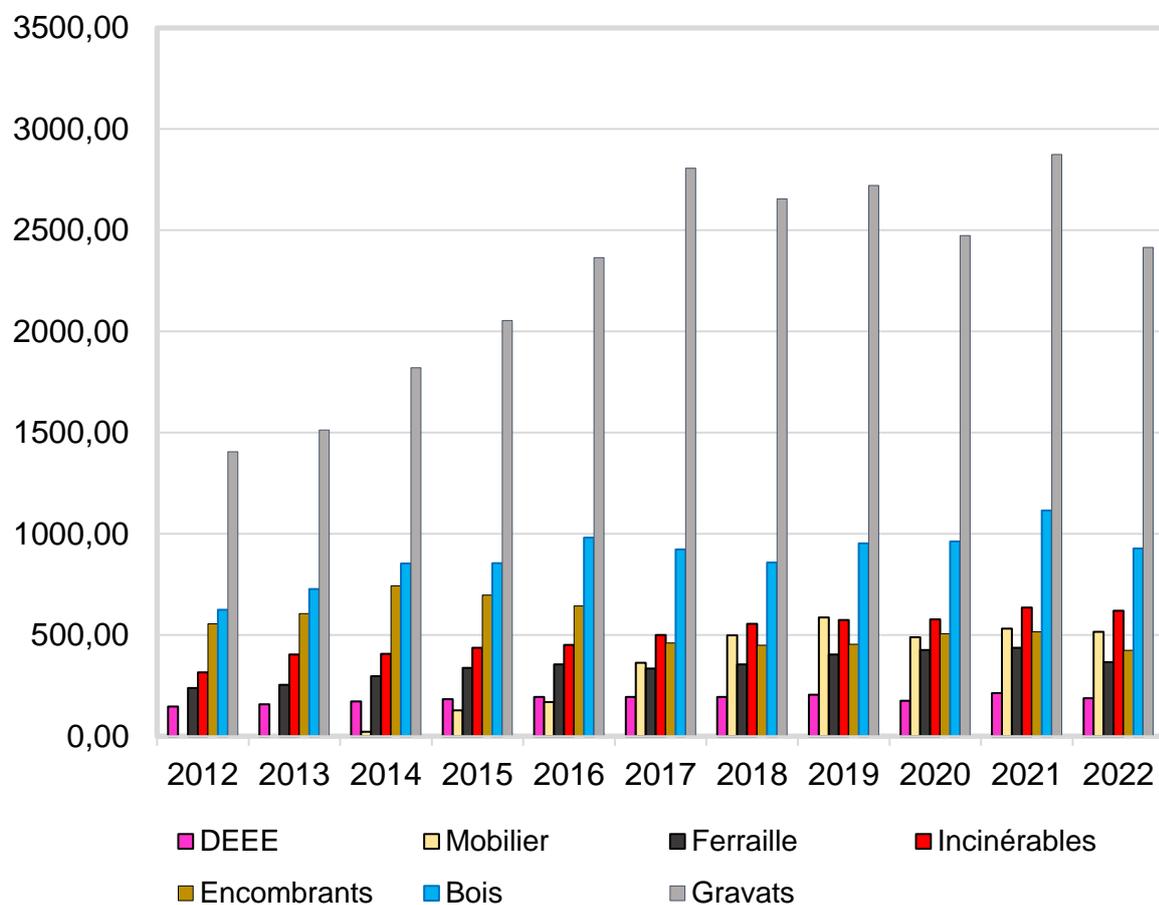


D – Evolution des collectes

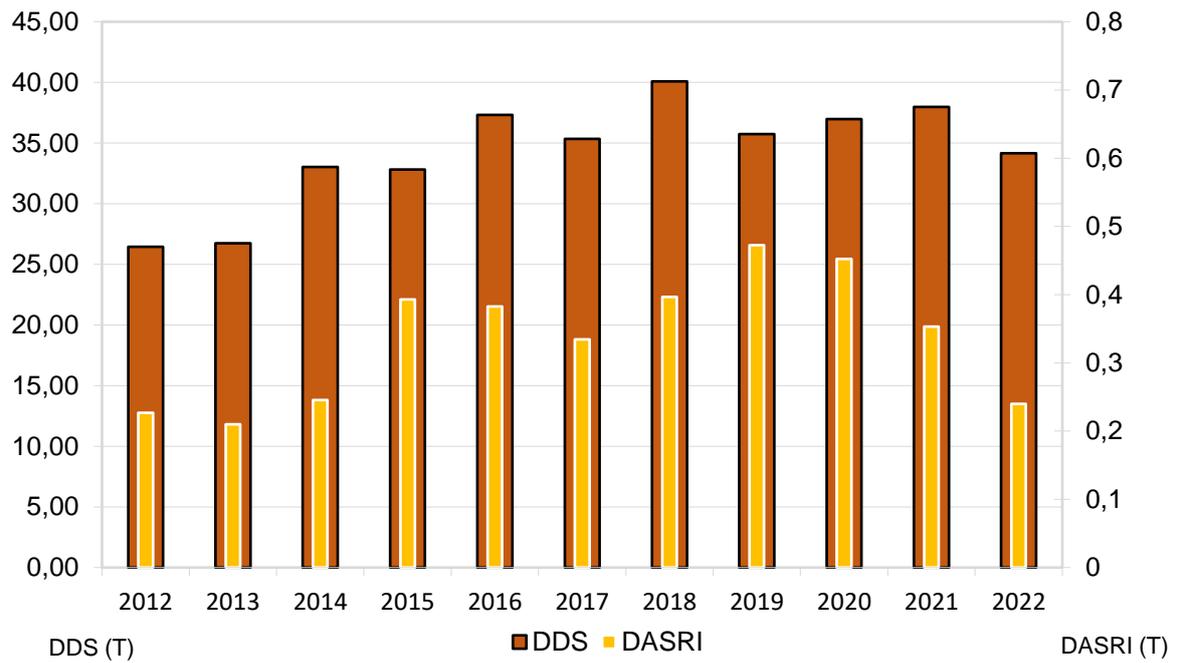
Tonnages des emballages collectés



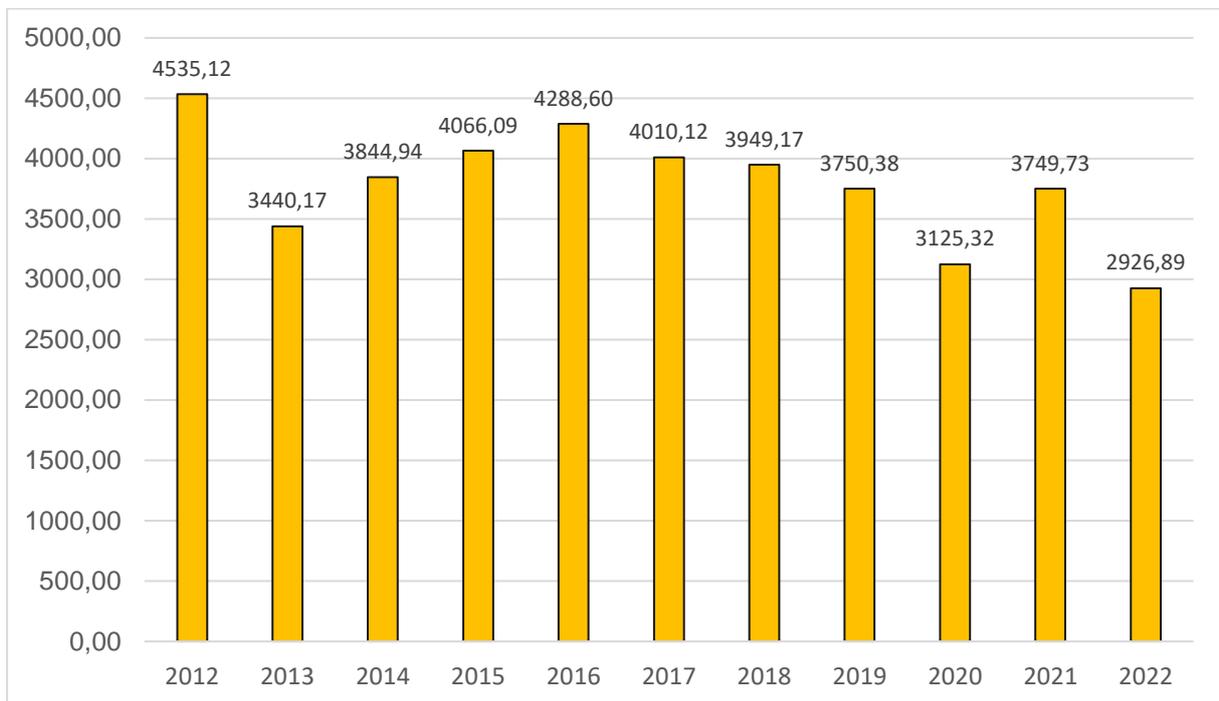
Evolution des tonnages collectés en déchèterie



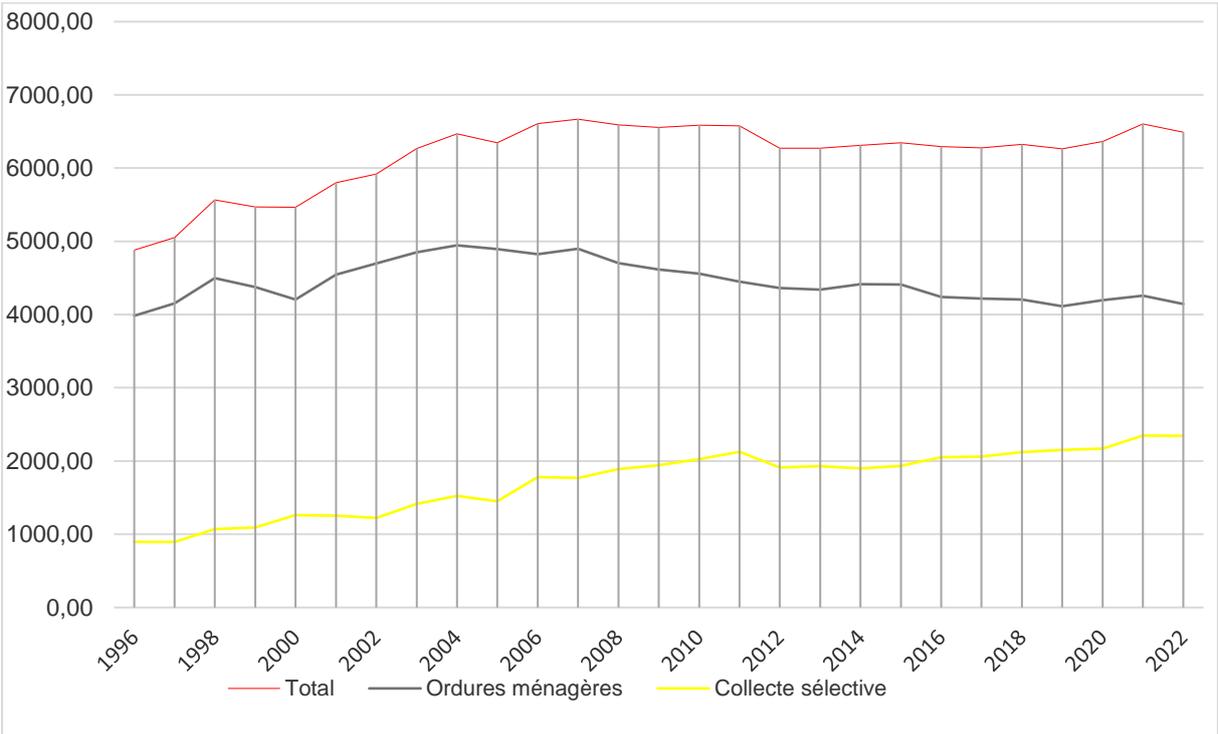
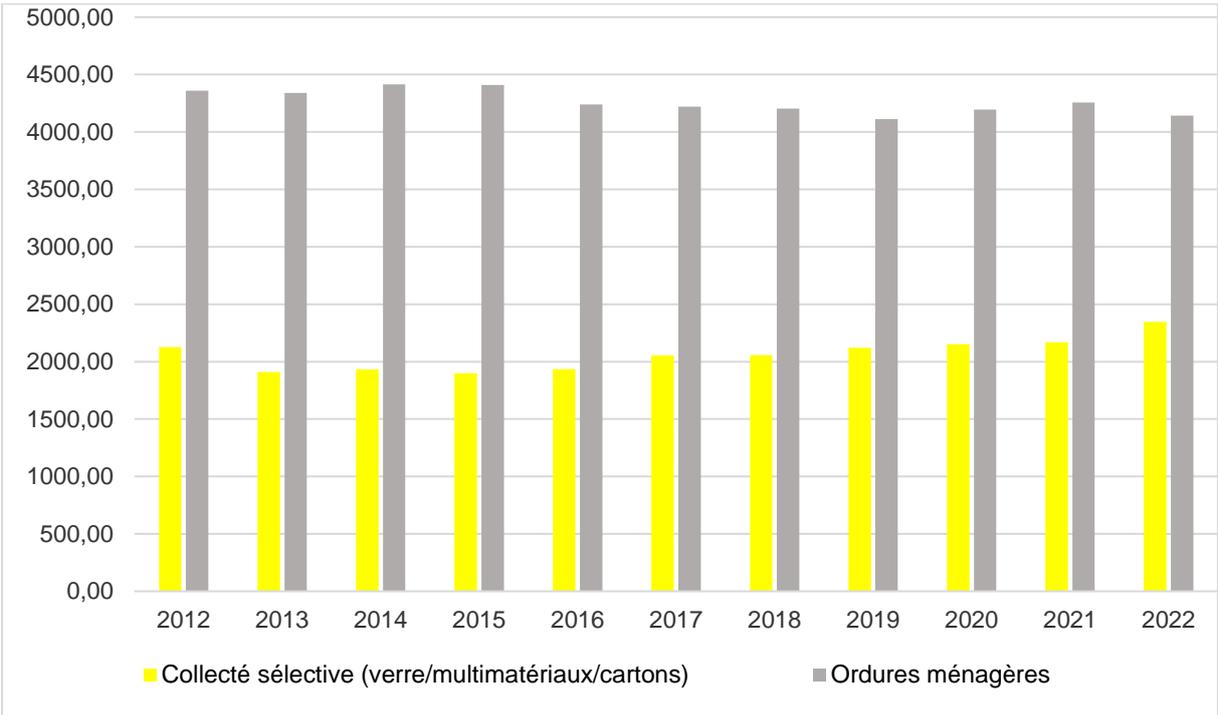
Déchèterie - Evolution des déchets dangereux



Déchets végétaux - Evolution des tonnages traités

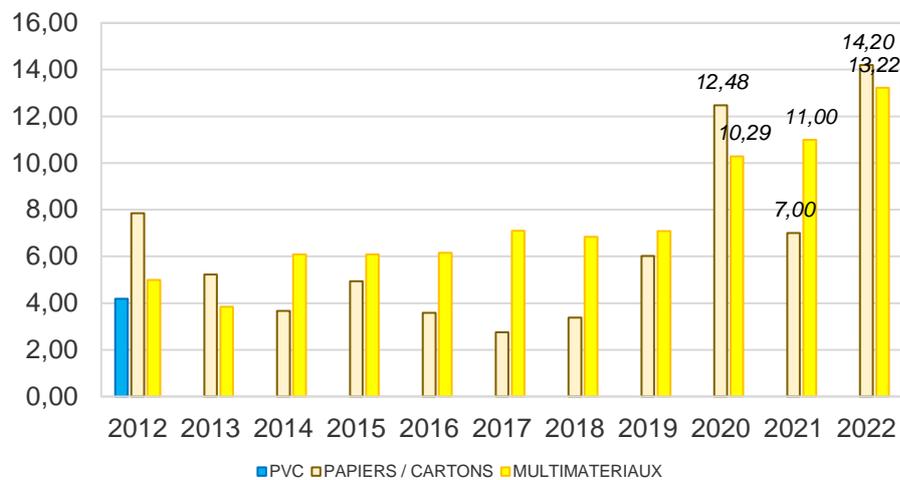


Evolution des tonnages OM et collecte sélective



E – La qualité des déchets de collecte sélective (les taux de refus)

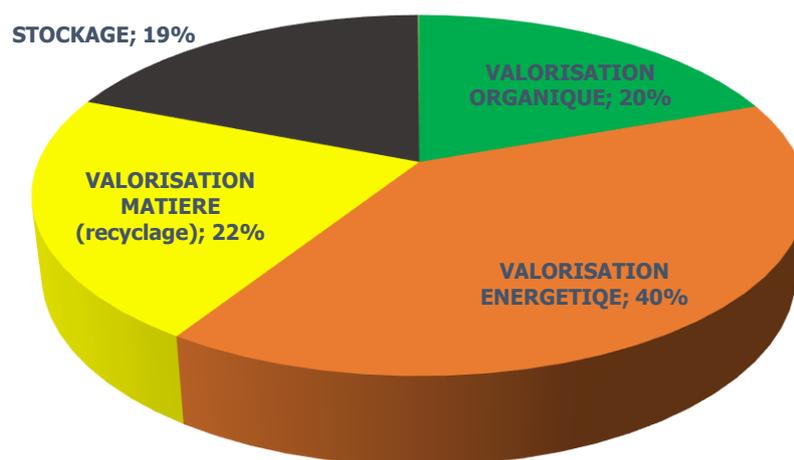
Evolution des taux de refus des emballages recyclables



Les taux de refus indiqués ci-dessus sont les taux facturés à la collectivité et sont basés sur les caractérisations.

F- Mode et taux de valorisation des déchets

Mode de valorisation des déchets en 2022 (sur un total de 15 004 tonnes)



LES INDICATEURS FINANCIERS

I – Indicateurs relatifs aux ordures ménagères

Les coûts liés à la collecte et au traitement des ordures ménagères sont ventilés en plusieurs catégories dont voici le détail :

Charges	€ HT/tonne 2021	€ HT/tonne 2022
Charges fonctionnelles	12.92 €	18 €
Charges de prévention	1.35 €	1 €
Charges de pré-collecte	6.53 €	8 €
Charge de collecte	99.53 €	122 €
Charges de traitement	128.24 €	131 €
Produits (soutiens, aides)	4.10 €	4 €
Coût aidé total	244.47 €	275 €

A – Les coûts de pré-collecte, collecte et traitement des ordures ménagères

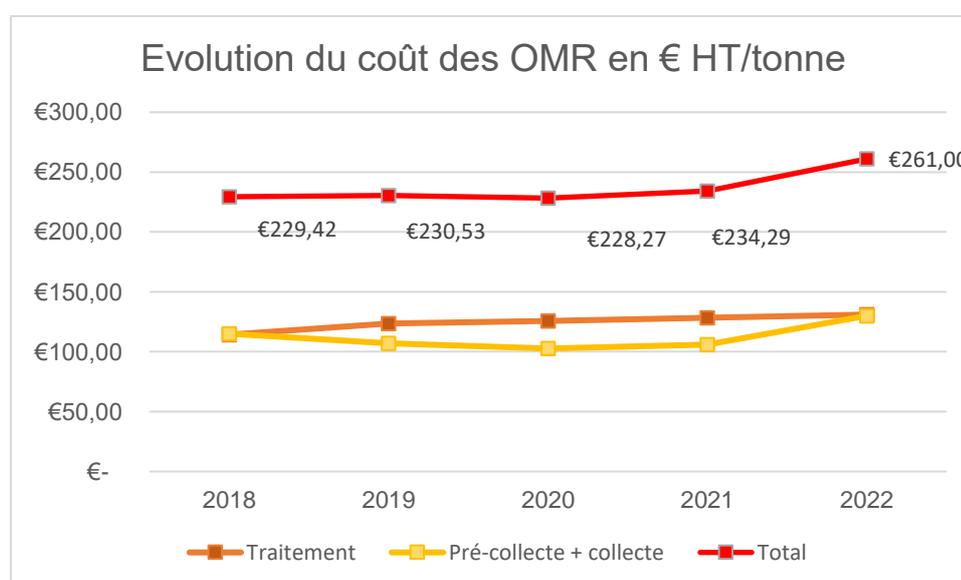
Le coût de pré-collecte et collecte des ordures ménagères en 2022 est de **130 € HT/tonne** représentant **28.76 € HT/habitant**.
Le coût de traitement est de **131 € HT**.

Le montant de la contribution incinération versée par la CCHPB en 2021 au syndicat VALCOR est de **716 853.58 € TTC**. Elle permet d'assurer l'incinération des ordures ménagères, des refus de tri et des incinérables de déchèterie.

Cette contribution comprend en plus de l'incinération :

- Les coûts de transfert des ordures ménagères
- Les charges de structure du syndicat.

Evolution du coût des OMR en € HT/tonne



B – La redevance

1 – Les tarifs

a – aux particuliers

Catégories de personnes desservies	Tarif annuel
Foyer comprenant + de 2 personnes	247,00 €
Foyer comprenant 2 personnes	210,00 €
Personne seule et location saisonnière	136,00 €
Résidence secondaire	170,00 €
Chambres d'hôtes (par chambre)	34,00 €

La redevance permet de financer la collecte, le transport et le traitement de l'intégralité des déchets (ordures ménagères, recyclables, déchets de déchèterie) ainsi que la communication et les actions de prévention du service.

b – aux professionnels

1^{ère} tranche de 1 à 1000 Kgs	Professionnel demeurant sur le lieu d'exercice de l'activité	136,00 € - forfait
	Professionnel ne demeurant pas sur le lieu d'exercice de l'activité	247,00 € - forfait
Au-delà de 1000 Kgs		200,00 € - par tonne

2 – Le produit de la redevance perçu en 2022

Redevance des particuliers	1 881 927.11 €
Redevance des professionnels	125 014.11 €
Soit un total de	2 006 941.22 €

II – Indicateurs relatifs aux déchets recyclables (Collecte sélective)

A – Les coûts de collecte et traitement des différents flux de déchets recyclables par prestataire en € TTC:

Prestataire	Verre	Cartons/papiers		Multimatériaux	
	Collecte	Collecte	Tri	Collecte	Tri
Le Goff Transports	35 714.97 €				
Suez				177 531.33 €	
Le Pape Environnement		57 148.02 €			
Ecotri			29 194.79 €		182 892.63 €
Total	482 481.74 € HT				

Il est à souligner une augmentation de 6.9 % des dépenses par rapport à 2021.

B – les recettes perçues :

Les recettes liées aux déchets recyclables de collecte sélective proviennent :

- De l'éco-organisme en charge de la REP emballages ménagers et papiers : CITEO
- De la reventes des matériaux triés.

RECETTES €	
ECO ORGANISMES	
CITEO et CITEO PAPIERS	283 492.79 €
REVENTE des matériaux	
Verre	26 266.04 €
Métaux / Plastique / ELA	84 180.50 €
Cartons / Cartonnettes / Journaux / Magazines	43 384.05 €
Total repreneurs	153 830.59 €
TOTAL RECETTES	437 323.38 €

Le coût total aidé (une fois les soutiens financiers et recettes perçues soustraits) par matériau sont les suivants :

- Emballages en verre : 17 € HT/tonne
- Cartons / Papiers : 107 € HT/tonne
- Multimatériaux : 141 € HT/tonne

III – Indicateurs relatifs aux déchets collectés en déchèterie

A – Les tarifs appliqués aux dépôts des professionnels

Nature du déchet	Tarifs appliqués en € T.T.C.	
	Particuliers	Professionnels ou CESU dès le 1 ^{er} m ³
Encombrants	Pas de facturation	30 €/m ³
Gravats et déchets inertes		20 €/m ³
Déchets verts		12 €/m ³
Incinérables		30 €/m ³
Bois		30 €/m ³

L'accès aux professionnels a été interdit en avril 2022.

B – Les coûts de gestion des déchets collectés en déchèterie

Les coûts de collecte, de transport et de traitement pour l'année 2022 (valeurs TTC en €) par flux collecté en déchèterie :

Nature du déchet	Collecte	Transport	Traitement	Total
Bois	25 941.67 €		101 380.77 €	127 322.44 €
DDS hors périmètre	1552.41 €		8423.60 €	9 976.01 €
Encombrants		16 806.24 €	88 689.60 €	105 505.84 €
Gravats	19 490.72 €		16 204.72 €	35 695.44 €
Incinérables		31353.30 €	89 405.98 €	120 759.88 €
Pneus	792,00 € *		0 €	792,00 €
Souches			310.20 €	310.20 €
Végétaux	21 715.04 €		33 446.43 €	55 161.47 €
Total	69 491.84 €	48 161.54 €	337 871.30 €	455 524.68 €

* Location de benne

Le coût complet des déchèteries en 2022 (charges fonctionnelles, coûts de collecte, transport et traitement) s'élève à 606 347 €.

C – Les recettes perçues pour les déchèteries

Les recettes en déchèterie proviennent de plusieurs sources :

- La facturation des dépôts des professionnels (uniquement acceptés à la déchèterie communautaire de Pouldreuzic jusqu'en avril 2022)
- La revente de certains matériaux (métaux et batteries)
- Les soutiens des Eco-organismes

Montant en €TTC

Facturation des dépôts des professionnels	4774 €
Soutiens des éco-organismes	
Ecosystem (DEEE)	12 905.62 €
Ecomobilier (Mobilier)	15 666.94 €
EcoDDS (DDS)	2 185.90 €
Revente	
Revente des métaux	44 130.30 €
Revente des batteries	4264.20 €
Total	83 916.96 €

Le coût complet des déchèteries est de 70 €/t soit 32.98 €/hab/an.

Une fois déduits les soutiens, la facturation des professionnels et les recettes liées à la revente des matériaux, pour l'ensemble des flux collectés en déchèterie, le coût total aidé est de **59 € HT / tonne** soit **27.15 € HT / habitant**.

III Tableau récapitulatif des coûts des différents déchets et comparaison

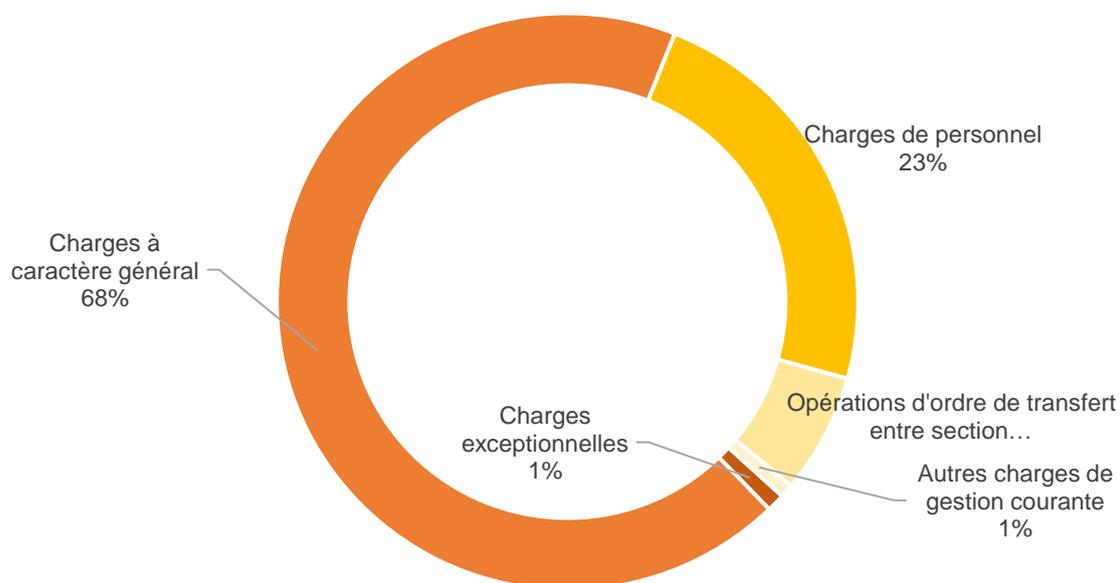
	Ordures ménagères	Verre	Collecte sélective multimatériaux	Déchets collectés en déchèterie
Coût aidé en € HT/tonne CCHPB	275 €	17 €	129 €	59 €
Coût aidé médian en € HT/tonne de collectivité de typologie semblable*	248 €	26 €	153 €	111 €
Coût aidé en € HT/habitant CCHPB	60.83 €	1.05 €	8.14 €	27.15 €
Coût aidé médian en € HT/habitant de collectivité de typologie semblable*	49 €	1 €	8 €	24.80 €

*collectivités mixtes à dominante rurale – Référence nationale 2018.

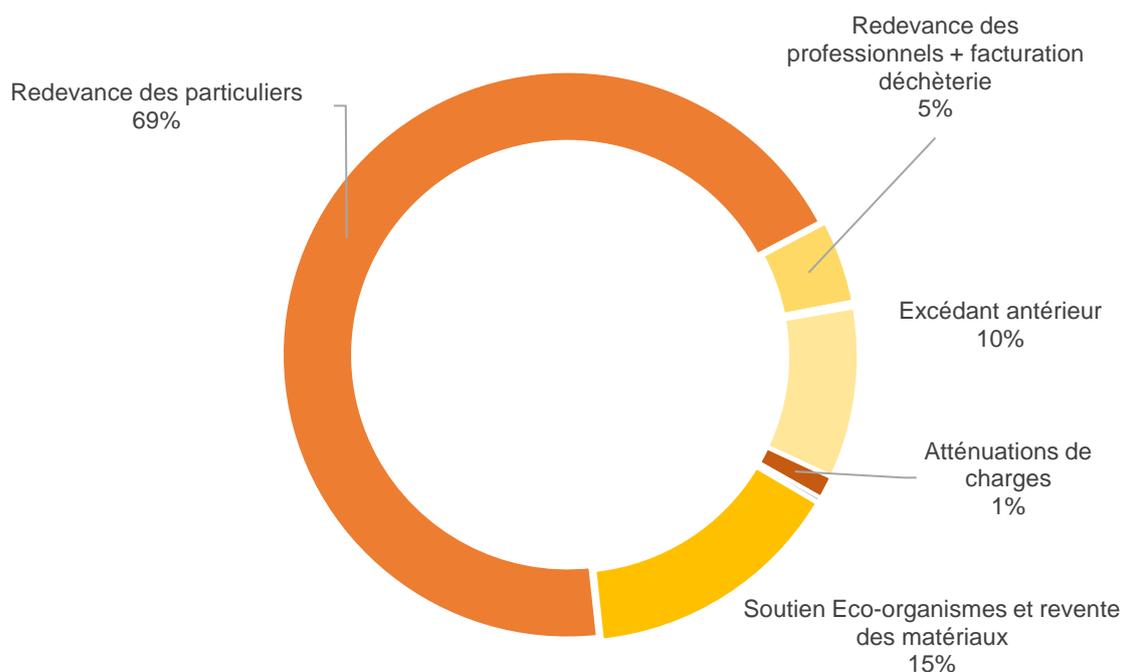
IV – Indicateurs relatifs au compte administratif 2022

A – SECTION FONCTIONNEMENT

Les dépenses : 2 615 441.09 €

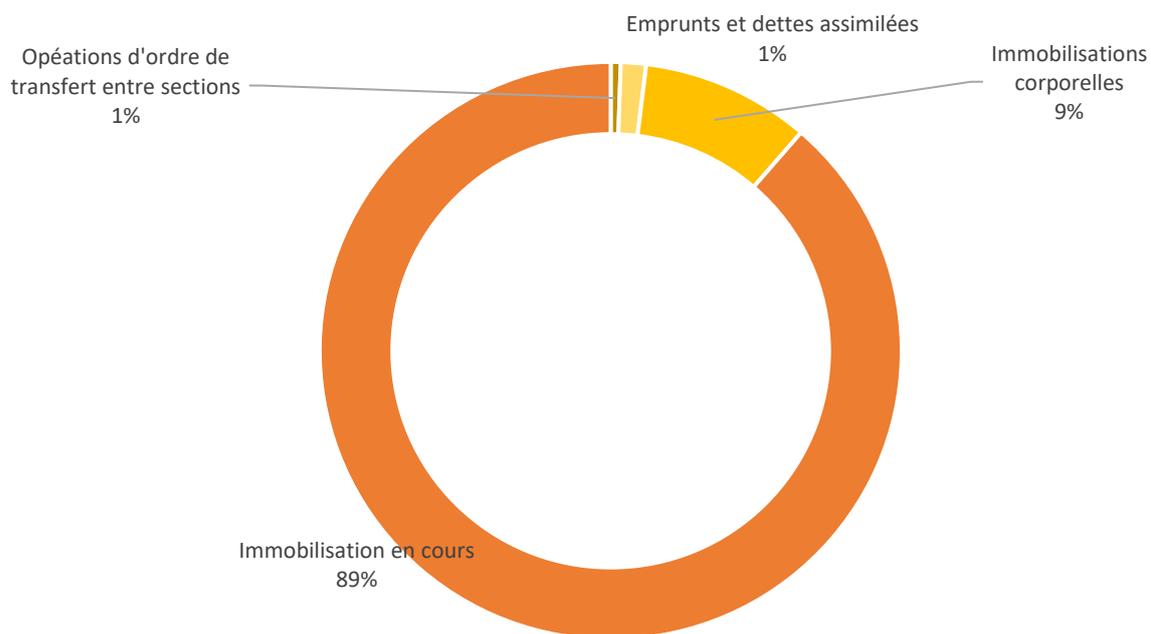


Les recettes : 2 730 639.33 €

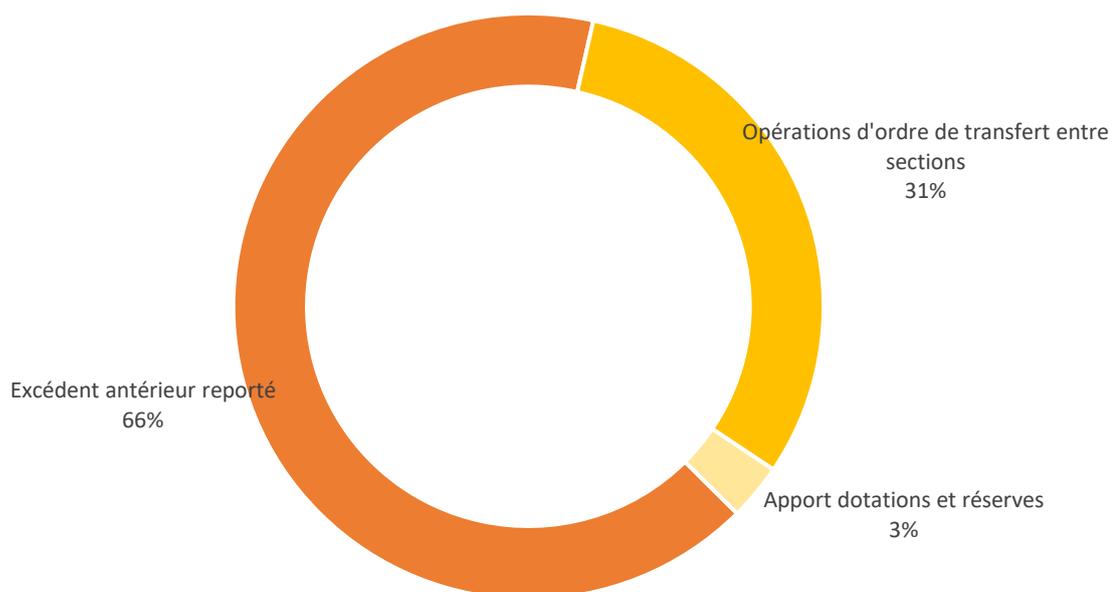


B – SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses : **1 299 961.52 €**



Les recettes : **568 633.53 €**



Lexique

BOM	Benne à Ordures Ménagères
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
UVE	Unité de Valorisation Energétique